



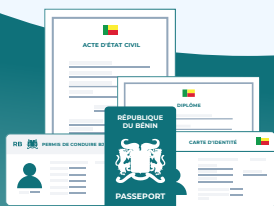
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CERTIFICAT DE PERTE EN LIGNE

Désormais sur le site
www.certificatdeperte.bj

Un document perdu ?

Le certificat de perte donne droit au
duplicata ou au renouvellement de
toute pièce délivrée par l'administration.



**Carte d'identité - Passeport - Diplôme
Permis de conduire - Acte d'état civil ...**

LA DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

- 1  Connectez-vous à **www.certificatdeperte.bj**
- 2  Remplissez le formulaire
- 3  Procédez au paiement
- 4  Recevez votre
certificat de perte

Délai de délivrance : instantané

Coût de délivrance : 3000f CFA

BESOIN D'AIDE ?

Les opérateurs du CDSP sont présents dans toutes
les unités de la Police Républicaine du territoire.

 +229 01 51 53 30 81

 info@certificatdeperte.bj



Vous pouvez également déclarer tout document retrouvé sur le site
www.certificatdeperte.bj